

**Recherche halieutique et pêches artisanales interactives
en Méditerranée française :
caractéristiques et perspectives d'aménagement**

HENRI FARRUGIO, GILDAS LE CORRE

ABSTRACT

FISHERIES RESEARCH AND INTERACTING ARTISANAL FISHERIES
IN THE FRENCH MEDITERRANEAN :
CHARACTERISTICS AND PERSPECTIVES FOR CHANGE

A truly «industrial» French fishery does not exist in the Mediterranean. The fishing activity in this area is much closer to what is generally called «artisanal» or «coastal» fishery. Out of an approximate total of about 7000 fishermen, more than 5000 work on small boats of less than 12 metres long. The small-scale fishery is the most complex part of the system. Many interactions exist that often induce conflicts between the different components of the fleet (competition for the resource exploitation and for the space utilization). Present knowledge of the demersal stocks shows that they are in general fully exploited (and in some cases, overexploited). More recent analysis, takes into account possible changes in the relative sizes of the fleets, under several hypothesis of changes of gear characteristics, by means of multispecific and multigear models. Some interesting results can be expected in the field of new assessment and management proposals, useful for decision-makers.

La façade maritime française en Méditerranée s'étend sur plus de 700 kilomètres et l'activité halieutique qui s'y exerce est essentiellement de type artisanal. Elle se déroule en majeure partie dans le golfe du Lion qui fournit plus de 90 % des produits débarqués, (soit environ 7 % de la production nationale en produits frais).

In : La Recherche Face à la Pêche Artisanale, Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J.-R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (eds.). Paris, ORSTOM, 1991, t. I : 349-355.

En Méditerranée, il n'existe pas à proprement parler de «pêche industrielle» française. L'activité halieutique s'y apparente plutôt à ce que l'on regroupe communément sous l'appellation générique de «pêche artisanale» ou «pêche côtière». L'un des meilleurs critères de classification de cette activité est la notion de «métier», terme qu'il faut entendre comme la pratique de la pêche au moyen d'un engin ou d'un ensemble d'engins bien définis. On peut distinguer dans ces conditions trois grands types de métiers :

- les chalutiers : navires exclusivement utilisés pour la pratique de la pêche au chalut (titulaires d'une licence de chalutage) ;
- les thoniers-sardiniers (titulaires d'une licence de pêche aux poissons pélagiques), utilisant une senne tournante pour la capture du thon, ou armés pour la pêche au poisson bleu ;
- les «petits métiers» correspondant à embarcations pratiquant une activité autre que celles mentionnées ci-dessus.

Les petits métiers peuvent correspondre à des navires de dimensions assez importantes (anciens chalutiers transformés) jusqu'à des embarcations de très petite taille (quelques mètres de longueur)

1. PROBLÉMATIQUE

Parmi les trois composantes de la pêcherie française de Méditerranée qui viennent d'être énumérées, l'activité des deux premières est relativement facile à cerner : elle correspond à un effectif connu d'unités de tailles relativement importantes ; elle utilise des circuits de commercialisation classiques. Importants par leurs apports, chalutiers et thoniers ne sont pourtant pas majoritaires, loin s'en faut, au plan des emplois. Pour une estimation totale d'environ 7 000 personnes embarquées, plus de 5 000 le sont sur des navires de moins de 12 mètres.

Par contre la composante «petits métiers» est particulièrement complexe car distribuée tout le long du littoral et dans de nombreux étangs et lagunes, avec une grande diversité dans les types et les niveaux d'activité et une large domination des circuits commerciaux échappant aux criées.

La pêche lagunaire interfère avec celle des pêches en mer car, outre des espèces sédentaires, elle touche de nombreuses espèces migratrices euryhalines et notamment leurs stades juvéniles. Au-delà des interactions biologiques, l'insertion sociologique des pêcheries en lagunes en fait un volet important au plan local, interférant avec d'autres activités (conchyliculture, tourisme...). Aussi n'est-il pas concevable de songer à un aménagement des pêches en Méditerranée française sans y inclure cette composante. Pour original qu'il soit vis-à-vis des pêches mieux connues d'Europe du Nord, le problème posé n'est d'ailleurs nullement spécifique des côtes françaises continentales. Des situations analogues se retrouvent en de multiples secteurs méditerranéens.

Jusqu'à ces dernières années, l'activité de pêche aux petits métiers sur le littoral français était la moins bien connue. Aussi l'une des premières étapes du programme d'évaluation et d'aménagement des pêcheries démersales artisanales développé par IFREMER, en collaboration avec la C.E.E., depuis 1984, a consisté à mettre au point des stratégies d'échantillonnage et d'évaluation adaptées aux petits métiers. Fondamentalement ces stratégies reposent sur les principes de l'échantillonnage aléatoire appliqué à une stratification spatio-temporelle du domaine d'étude. Captures et efforts de pêche sont échantillonnés de manière indépendante. Des procédures d'évaluation de l'importance relative de chaque strate permettent ensuite une reconstitution cohérente de l'ensemble de l'activité. La collecte de l'information de base (échantillonnages des apports et des efforts) dépend essentiellement de la mise en place d'un réseau d'enquêteurs opérant en des points stratégiques déterminés au cours d'une enquête cadre préalable.

La mise en oeuvre de telles stratégies a permis ainsi de déterminer de nombreux éléments essentiels qui sont venus compléter, aux plans qualitatif et quantitatif, la typologie d'ensemble de la pêcherie française de Méditerranée dont les grandes lignes sont présentées dans le chapitre ci-dessous.

2. CARACTÉRISTIQUES ET TYPOLOGIE

2.1. Flottes, engins et stratégies d'exploitation

Quel que soit le métier qu'ils pratiquent, les pêcheurs professionnels doivent être réglementairement inscrits auprès de l'Administration des Affaires Maritimes. Pour pouvoir pratiquer une activité de pêche, ils doivent de plus figurer sur le rôle d'équipage d'un navire ou d'une embarcation. Les pêcheurs professionnels sont réunis en «Prud'homies», organisations locales qui gèrent certains aspects réglementaires, juridictionnels et policiers (conflits interprofessionnels, répartition de l'espace de pêche dans les lagunes...).

A l'heure actuelle, on compte 240 chalutiers en Méditerranée française, dont environ 190 pour le seul Golfe du Lion. Le chalutage n'est autorisé qu'aux navires détenteurs de licences, lesquelles sont en nombre limité. Une réglementation régit la motorisation, les dimensions des navires et l'utilisation des équipements pouvant permettre d'accroître leur puissance de traction. Le chalutage est interdit dans la bande côtière des trois milles. Des règlements locaux limitent le nombre de jours de pêche par semaine et imposent les horaires de sortie en mer. Les chalutiers exploitent à longueur d'année, par sorties journalières, le plateau continental du Golfe du Lion.

Quant aux thoniers senneurs qui exploitent le thon rouge, ils constituent une flotte de 25 unités spécialisées. Leur activité ne fait pas l'objet de réglementation très détaillée. Ils doivent cependant détenir une licence de pêche exclusive au poisson bleu. Les recommandations de l'ICCAT concernant la pêche au thon sont appliquées dans la mesure du possible. Le thon rouge est pêché assez régulièrement en Méditerranée pendant la plus grande partie de l'année.

Enfin la pêche littorale et lagunaire aux petits métiers est exercée par une flotte de près de 3 000 embarcations dont plus d'un tiers travaille dans les lagunes. Pour ce type de pêche, de nombreux décrets réglementent la taille des poissons, les caractéristiques des engins, l'exploitation des gisements naturels de coquillages etc... D'une façon générale, leur application est difficile et la réglementation peu respectée ou tombée en désuétude. En mer, la flotte des petits métiers est très diversifiée, allant de l'embarcation de très petite taille (3 à 4 m) à la vedette rapide capable d'exploiter des fonds situés à plusieurs dizaines de milles de la côte. Dans les lagunes, la pêche est une activité essentiellement individuelle (un ou deux pêcheurs par embarcation). La navigation dans ces zones peu profondes implique l'utilisation de bateaux maniables, de jauge et de tirant d'eau réduits.

Actuellement, la flotte lagunaire est pratiquement entièrement motorisée avec une majorité de moteurs hors-bord. Les engins de pêche utilisés par les petits métiers sont très diversifiés, avec une prédominance des filets calés pour la zone marine côtière et des pièges à poste fixe dans les étangs («capéchades»).

L'activité des petits métiers marins et lagunaires suit des fluctuations spatio-temporelles rapides de l'intensité de pêche et des schémas d'exploitation en fonction des variations d'accessibilité des ressources, des conditions météorologiques, des périodes touristiques... On observe par ailleurs des modifications importantes des effectifs de la population de pêcheurs par secteur. Ces mouvements sont à l'échelle de la saison, de la semaine ou même de la journée. Les flux les plus importants s'observent entre la mer et les étangs pour la pêche des espèces migratrices. Quoiqu'il en soit la composante intrinsèque - donc irréductible - de la variabilité de ces systèmes d'exploitation est relativement importante.

2.2. Espèces cibles, production et commercialisation

La production halieutique totale de la Méditerranée française est actuellement voisine de 42 000 tonnes par an et concerne une cinquantaine d'espèces commerciales de poissons dont les plus importantes pondéralement sont la sardine, le thon rouge et le merlu. Près de 50 % du poids total des captures réalisées par les chalutiers sont composés de sardines. L'autre moitié de leurs prises est formée de poissons démersaux très variés.

Les cibles préférentielles des pêcheurs aux petits métiers sont généralement des espèces à valeur marchande élevée (poissons plats, Sparidae, rascasses, loups, merlus, anguilles et athérines). Ils exploitent aussi des gisements naturels de mollusques marins ou lagunaires et plusieurs espèces de crustacés. Selon les métiers, le produit de la pêche est commercialisé par l'intermédiaire de trois grands types de filières : les criées, le mareyage et la vente directe. La vente des thons se fait exclusivement par le biais d'entreprises de mareyage dont la gestion est individuelle ou sociétaire. Lorsque la pêche est importante, une partie en est dirigée vers des centres de congélation.

La production des chalutiers fait essentiellement l'objet de ventes en criée. Des criées aux poissons gérées par les Chambres de Commerce locales existent dans tous les principaux ports de pêche de la côte française de Méditerranée. Elles sont en général informatisées au niveau de la vente et de la comptabilisation des transactions. La majorité des apports des chalutiers sont achetés dans les criées par des mareyeurs qui assurent ensuite très rapidement la distribution du poisson entre les revendeurs sur les marchés locaux et nationaux ou à l'exportation.

Quant à la production des petits métiers, seule une proportion minimale est commercialisée à travers les criées. Une partie des captures transite directement par les entreprises de mareyage, le reste est écoulé par vente directe (restaurants, marchés locaux, acheteurs privés). Certaines espèces «de prix» sont exportées, notamment les anguilles dont environ 90 % sont absorbés par les circuits d'exportation (Italie en particulier).

Les produits de la pêche, à de rares exceptions près, ne subissent aucun traitement avant débarquement. Parmi les traitements ultérieurs, on relève notamment la conserve (sardine) et la salaison (anchois). Cependant ces opérations de transformation ne concernent qu'une petite partie des apports en petits pélagiques.

La valeur marchande de la production annuelle de la pêche méditerranéenne française se situe aux environs de 500 millions de francs.

3. INTERACTIONS

Compte tenu du grand nombre d'espèces présentes, de la juxtaposition de biotopes très divers et de la multiplicité des métiers pratiqués, la pêcherie française, en particulier dans le Golfe du Lion, constitue un système interactif résultant en premier lieu de la bio-écologie des espèces halieutiques et, en second lieu, des schémas d'exploitation qui leur sont appliqués.

3.1. Interactions bio-écologiques

Les plus marquées sont celles qui concernent les poissons dont le cycle biologique se déroule successivement dans plusieurs milieux différents (mer, lagunes). C'est le cas par exemple des loups, daurades et soles. D'autres espèces exclusivement marines, comme le merlu, effectuent des migrations de la côte vers le large et inversement, selon les âges et les saisons.

3.2. Interactions entre pêcheries

Si l'on excepte la pêcherie thonière, monospécifique et très spécialisée dans sa technique, d'importantes interactions existent entre les autres pêcheries. Le plus souvent directement liées au plurispécifisme des captures, aux interactions bio-écologiques entre les stocks halieutiques et à la nature séquentielle de l'exploitation qui en résulte, les interactions entre pêcheries ont un caractère compétitif souvent générateur de conflits inter-professionnels.

On peut y distinguer deux composantes essentielles :

Une concurrence pour la ressource qui peut entraîner la surexploitation et le déséquilibre démographique de certains stocks. Ce type de concurrence se traduit souvent par des accusations réciproques entre métiers de destruction de juvéniles ou de géniteurs.

C'est le cas, par exemple, pour la pêche des poissons amphibiotiques (loups, daurades, soles...) dont les juvéniles sont capturés en grand nombre dans les lagunes et dont les adultes sont convoités par les pêcheurs en mer.

C'est aussi le cas du merlu du Golfe du Lion pour lequel existe, depuis une dizaine d'années, une compétition entre chalutiers et petits métiers aux accores du plateau continental. Des problèmes similaires existent pour l'exploitation d'autres espèces démersales sur le plateau continental.

Une concurrence pour l'espace. De nombreux secteurs de pêche sont fréquentés en commun par plusieurs flottilles, ce qui entraîne des destructions d'engins, en particulier dans les zones exploitées à la fois par des engins calés et par des arts traînants. Par ailleurs, les incursions illégales ou dérogatives des chalutiers dans la bande côtière exploitée aux engins dormants par les petits métiers sont une source de conflits permanents entre les deux flottilles.

4. L'ÉTAT DES STOCKS : CONSÉQUENCES ET PERSPECTIVES D'AMÉNAGEMENT

Le besoin d'un aménagement nouveau de la pêcherie se fait sentir de plus en plus vivement tant d'un point de vue biologique qu'aux plans économique et social. Le problème se pose à la fois de définir l'importance de la ressource et d'en réviser si possible les modalités de conservation, tout en envisageant une optimisation des rapports entre les divers métiers en présence.

La recherche des solutions qui pourraient être apportées au problème de l'aménagement des pêcheries du Golfe du Lion passe par les schémas décisionnels classiques en ce type de circonstances : quelles que soient la motivation du choix de l'option et la nature des questions posées, la formulation d'avis ou de recommandations en vue d'aménagement revêt un caractère prédictif quant aux conséquences quantitatives de l'adoption d'un certain régime de gestion.

Les méthodes d'analyse des populations virtuelles et les techniques de simulation ont commencé à lever depuis une dizaine d'années les handicaps liés jusqu'alors à la multispécificité des stocks et à l'exploitation halieutique partagée. L'utilisation de ces méthodes a permis d'analyser, en l'état actuel des connaissances, les retombées possibles d'éventuelles modifications des schémas d'exploitation sur l'état des stocks d'espèces-test à haute valeur commerciale et sur l'économie de base de la pêcherie démersale interactive du Golfe du Lion. Les analyses ont été réalisées au moyen de modèles mathématiques déterministes permettant d'obtenir des prédictions à l'équilibre pour des jeux de régimes d'exploitation simulés par altération des vecteurs d'effort et de mortalité ou des maillages de référence.

Ces modèles ont été utilisés pour simuler par projection l'exploitation de la pêcherie suivant un éventail de scénarios que l'on pourrait imaginer dans le cadre d'une politique de réaménagement. Pour chacune des options proposées, on a obtenu des prédictions à l'équilibre de l'impact possible sur l'évolution des stocks, des captures et des rendements économiques bruts des divers composants des régimes d'exploitation envisagés.

Les résultats obtenus sont bien entendu susceptibles d'améliorations considérables dans un proche avenir. Cependant, ils permettent d'ores et déjà de prédire dans leurs grandes lignes les retombées possibles de plusieurs options d'aménagement basées sur des modifications de la taille des flottilles, des caractéristiques des engins, ou des deux à la fois.

Les conclusions peuvent se résumer comme suit :

4.1. Modifications de la taille des flottilles

Si l'objectif recherché est un maintien des niveaux de production actuels mais avec une amélioration des rendements individuels, on peut :

- soit choisir délibérément de développer l'un des métiers ; dans ce cas, sa situation ne s'améliore qu'au détriment des autres dont il faut alors accepter le déclin, sauf soutien par aides publiques ;
- soit opter pour une ré-allocation de la ressource entre les métiers. Le succès de l'opération passe alors nécessairement par un ré-équilibre qui conduit à favoriser l'augmentation de la taille de certaines flottilles et la diminution de certaines autres. Que ces dernières soient soumises à licences ou non, cette solution passe par l'octroi de compensations financières (rachats ou autres). Dans cette option, l'effet d'un développement de la pêche aux petits métiers a beaucoup moins de répercussions sur la situation des chalutiers que le choix inverse. D'autre part, l'instauration d'un éventuel système de licences pour les petits métiers ne saurait être efficace s'il n'était accompagné d'un retrait de licences de chalutage (non renouvellements, rachats).

Si l'objectif recherché est une augmentation des niveaux de production, on peut :

- soit chercher à exploiter des ressources nouvelles, mais l'absence de données sur leur importance, l'apparente fragilité et la distribution restreinte de celles que l'on connaît rendent cette solution peu prometteuse à long terme ;
- soit diminuer l'effort de pêche général par réduction des flottilles, arrêts saisonniers ou diminution du nombre de jours de pêche annuel par exemple. Cette option permet de prédire des effets positifs non négligeables au niveau des rendements.

4.2. Modifications des caractéristiques des engins, avec ou sans modifications de flottilles

Les analyses ont montré que toute augmentation de maillage des filets (et en particulier des chaluts) permettrait, à flottilles constantes, de relever les rendements actuels en poissons démersaux.

La rentabilité de la pêcherie augmenterait considérablement en cas de diminution de l'une ou l'autre des flottilles associée à une augmentation de maillage. Dans tous les cas, une diminution de la pêche démersale chalutière est fortement favorable au développement des petits métiers mais la réciproque n'est pas vraie. Les augmentations de maillages posent le problème des pertes subséquentes en petits pélagiques par la pêcherie chalutière. Une solution à ce problème pourrait peut-être passer par l'élaboration d'un système contrôlé de spécialisation des pêches au chalut.

Enfin, l'influence des activités halieutiques des pays riverains sur l'évolution des stocks exploités en commun implique, pour qu'elles soient pleinement efficaces, qu'une standardisation des méthodes de gestion puisse être envisagée à un niveau multinational.

RÉFÉRENCES

- ALDEBERT Y., CARRIES C., 1987. Problèmes d'exploitation du merlu dans le golfe du Lion. CGPM. 5ème Consult. Tech. Eval. Stocks Baléares et Golfe du Lion. Fuengirola, 12-23/10/87 : 7 p.
- FARRUGIO H., LE CORRE G., 1984. Stratégie d'échantillonnage des pêches aux «petits métiers» en Méditerranée. Rapp. Convention CEE XIV-B-1 83/2/MO9 P1 : 120 p.
- FARRUGIO H., LE CORRE G., 1985. Les pêcheries de lagunes en Méditerranée. Définition d'une stratégie d'évaluation. Rapp. Convention CEE XIV-B-1 84/2/MO3 P1 : 253 p.
- FARRUGIO H., LE CORRE G., 1986. Interactions entre pêcheries de lagunes, pêcheries côtières et pêche au chalut dans le Golfe du Lion. Rapp. Convention CEE XIV-B-1 85/2/M10P : 208 p.
- FARRUGIO H., LE CORRE G., 1987. Etude pour une gestion optimale des pêcheries démersales interactives du Golfe du Lion. Rapp. Convention CEE XIV-B-86/1210440/F : 180 p.